#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071012-07 51 07-DE

### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007

Publication: 19/10/2007

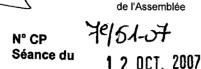
Pour le Président du Conseil Général par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif





## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente



# PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-7°-04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel

VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de programmer deux projets d'investissement récapitulés dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 38 918 €,
- Précise que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204 Fonction 311, Natures 20414 et 2042 Programme D013.

E PRESIDE

Adopté

.....voix contre .....abstentions